

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

03 mars 2023

L'an deux mil vingt et trois, le trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame ROËLENS Anne-Marie, le Maire.

Etaient présents : MM. Anne-Marie ROËLENS - Sylvie FRANÇAIS - Jean-Marc MOREAU - Daniel CAILLOT - Mathieu FAGOO - Olivier BELLAMY- Hugue RANGÉE - Jeannick LELOUP - Julien VILEY

Absents excusés : MM - Benoît ROËLENS- Florence DENIZE -  
A été élu secrétaire : Madame Sylvie FRANCAIS

Convocation et affichage : 16 février 2023

Exercice 11            présents : 09            votants : 09

**2023/04: DELIBERATION COMMUNALE POUR LA MODIFICATION DES STATUTS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN**

*Madame le Maire explique qu'à la suite d'échanges entre l'EPCI et ses communes membres couvertes par un document d'urbanisme (Carte Communale, Plan Local d'Urbanisme), il en ressort que si un projet de PLU Intercommunal devait aboutir, il devrait impérativement être porté collectivement. Chaque commune et son conseil municipal doivent s'inscrire dans la démarche de projet de manière à faciliter la représentation de leur territoire dans le document final ; les plus petits territoires doivent pouvoir s'identifier dans ce document commun.*

*Les intérêts d'un tel projet sont :*

- *Se donner des moyens concrets et efficaces utiles à l'urbanisme opérationnel,*
- *Se reposer sur un document indispensable à l'aménagement du territoire,*
- *Disposer d'un document clé pour préserver les paysages,*
- *Mutualiser pour s'imposer face aux politiques supra-territoriales (départementales, régionales, nationales),*
- *Actualiser les documents de planification existants et vieillissants,*
- *Transférer des coûts de la planification à l'intercommunalité,*
- *Prendre en compte et s'adapter à la Zéro Artificialisation Nette (Loi Climat et Résilience),*

*Madame le Maire rappelle que l'article 136 de la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové offre deux options :*

- *Possibilité de transfert à tout moment de la compétence par vote de l'organe délibérant de l'EPCI avec modification de ses statuts afin d'apporter des précisions à la compétence « urbanisme ».*
- *Transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'EPCI au 1er janvier 2027.*

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

03 Mars 2023

Madame le Maire termine en indiquant au conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge ainsi qu'il suit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

– Décide de modifier les statuts ainsi qu'il suit :

Article 5 – Objet de la Communauté de Communes :

Compétences obligatoires :

A modifier :

→ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Approuve la modification des statuts de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge.

**2023/05 : Devis électricité du logement de la mairie**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de mettre à jour le coffret électrique du logement de la mairie pour des raisons de sécurité des locataires.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société SARL LEBELLOIS effectué en présence de plusieurs conseillers qui en font les explications détaillées au reste des membres.

Le devis comprend :

- Coffret électrique :
  - 1 coffret équipé d'une goulotte GTL
  - 1 inter de coupure général 63 A
  - 1 inter diff 2\*63A courbe A 30 Ma
  - 2 inter diff 2\*63A courbe AC 30 Ma
  - 1 contacteur chauffe-eau
  - disjoncteur 10/16/32 A
- Dépose et repérage avec câblage
- Prise de terre générale

Pour un montant Total de 1 750 € HT soit 1 925€ TTC

Où l'exposé de Madame le Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- Accepte le devis de la société SARL LEBELLOIS
- Autorise Mme Le Maire à signer le devis correspondant.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

03 Mars 2023

**2023/06 : Devis pour travaux d'électricité cuisine et sanitaire Mairie**

*Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le besoin d'effectuer des travaux d'électricité dans la cuisine et les sanitaires de la mairie.*

*Madame Le Maire présente au Conseil Municipal deux devis :*

- *SARL LEBELLOIS pour un montant total de 2 198 € HT soit 2 637,60 € TTC*
- *SAS BOSQUER pour un montant total de 1 594 € HT soit 1 912,80 € TTC*

*Où l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal*

- *Accepte le devis de la société SAS BOSQUER*
- *Autorise Mme Le Maire à signer le devis correspondant.*

**2023/07 : Devis réfection cuisine et sanitaire Mairie**

*Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le besoin d'effectuer des travaux de réfection de la cuisine et des sanitaires de la mairie.*

*Madame Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société FAGOO comprenant :*

- *Grattage des parties abîmées, réalisation des enduits en 2 passes, ponçage des murs et plafonds puis application d'un fixateur et de 2 couches de peinture de finition sur l'ensemble des pièces (y compris sur la tuyauterie et les menuiseries).*
- *Percement de 2 ventilations, une sur la porte donnant vers l'extérieur et l'autre entre la cuisine et les WC, puis fourniture et pose de grilles.*

*Pour un montant total de 2 222,33 € HT soit 2 666,80 € TTC*

*Où l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal*

- *Accepte le devis de la société FAGOO*
- *Autorise Mme Le Maire à signer le devis correspondant.*

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

03 Mars 2023

**2023/08 : Contrat d'agent technique**

*Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de recruter un agent technique pour effectuer l'entretien de la commune.*

*Après avoir reçu plusieurs personnes en entretien, Madame Le Maire ainsi que les conseillers présents lors de ceux-ci, présente les CV au Conseil Municipal.*

*Où l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal*

➤ *Décide de nommer Mr JAUDRIAT Dominique né le 22/10/1962 à QUILLEBEUF-SUR-SEINE domicilié au 42 Rue de la Corbie 27210 MARTAINVILLE.*

*N° de sécurité sociale : 1 62 10 27 485 001 28*

*A compter du 6/03/2023 en qualité d'adjoint technique, pour une durée indéterminée associée d'une période d'essai de 3 mois. Durée hebdomadaire de 17,50 Heures par semaine.*

➤ *Autorise Madame Le Maire à signer le contrat.*

**2023/09 : Devis aire de jeux**

*Madame Le Maire ainsi que les conseillers en charge du dossier de la création de l'aire de jeux prévue au budget primitif 2022, présente les devis pour la réalisation des travaux ainsi que les devis de plusieurs sociétés concernant l'aménagement ludique de celle-ci.*

*Où l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal*

➤ *Décide d'accepter le devis de l'entreprise SEMIO comprenant divers jeux à ressort, portique balançoire, bascule baling balance, banc, jeu pago pago, table de pique-nique.*

*Pour un montant total de 10 762,47€ HT soit 12 914,96 € TTC, somme qui sera inscrite au budget primitif 2023 en section investissement.*

**2023/10 : Devis Défibrillateur**

*Madame le Maire rappelle la nécessité de s'équiper d'un défibrillateur, à installer à l'extérieur de la mairie pour assurer la sécurité des citoyens.*

*Madame le Maire présente les devis de plusieurs sociétés démarchées.*

*Où l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,*

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

03 Mars 2023

*Le Conseil Municipal*

➤ *Décide d'accepter le devis de la société DEFIBRIL comprenant l'achat et la mise en place d'un défibrillateur à l'extérieur de la mairie et la maintenance annuelle de l'appareil.*

*Pour un montant total de 1 372,90 € HT soit 1 647,48 € TTC qui sera inscrit au budget primitif 2023 en section d'investissement ainsi qu'une maintenance annuelle de 157,00 € HT soit 188,40 € TTC qui sera inscrite au budget primitif 2023 en section de fonctionnement.*

**Devis SARL GASSION pour travaux de la mairie**

*Lecture du devis pour les travaux de la pièce d'eau de la mairie.  
Montant total HT 2294,68 €*

➤ *Rappeler Mr GASSSSION pour revoir le devis à la baisse.*

**Aire de jeux**

*Lecture des devis  
Demander à l'employé communal de retirer le grillage le long du terrain  
L'aire de jeux sera contrôlée au préalable par VERITAS puis tous les ans.  
Des devis sont en cours pour choisir le revêtement du sol*

**Repas des Anciens**

*La date retenue pour le repas sera le 08 mai 2023.  
Une salle des fêtes sera louée pour l'occasion et le Conseil fera appel à un traiteur pour le repas.*

**Questions diverses**

- *Sente piétonne : lecture du mail du département concernant la réalisation de la rambarde de sécurité.*
- *Rambarde au « Moulin Brulé » à réparer.*
- *Lecture du courrier de STGS pour le remboursement de l'eau fournie par les habitants pour le remplissage des citernes.*
- *Abribus : fermer l'abribus grâce à du plexi en haut pour assurer plus d'étanchéité.*
- *Tournée de voirie : début des travaux semaine prochaine*
- *Le département va effectuer le débarnage de la RD96 et de la RD29.*
- *CU Crevel : le budget communal ne permet pas de financer l'extension des réseaux pour ce terrain.*

